

DOSSIER de RENOUELEMENT de TITRE de SEJOUR

Attention : Le dossier doit impérativement être déposé par l'étudiant en personne, dans les 2 mois précédant l'expiration du titre de séjour.

Liste des pièces à fournir (photocopies)

Attention : apporter l'original du passeport

1°) Photocopie de la dernière carte de séjour RECTO VERSO et pour les titulaires de VLS-TS (visas long séjour- titre de séjour) photocopie du visa d'entrée en France et de la vignette OFII

2°) Photocopie du passeport en cours de validité (numéro + identité + validités).

3°) Justificatif de domicile de moins de trois mois :

- Quittance de loyer avec tampon de l'agence

- (ou) Facture EDF/Gaz/Télécom/Internet/Portable

- (ou) Contrat de location daté de moins de trois mois

- Si vous êtes hébergé/logé par un particulier : **certificat d'hébergement daté + un justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom de l'hébergeant ou du bailleur + carte d'identité de l'hébergeant ou du bailleur.**

4°) Ressources : **relevés bancaires des trois derniers mois** faisant apparaître les virements mensuels (minimum 615€/mois)

- Si vous êtes pris en charge financièrement : attestation de prise en charge financière manuscrite+ pièce d'identité+ trois derniers bulletins de paie+ dernier avis d'imposition de la personne qui vous prend en charge

5°) **Diplômes ou résultats obtenus à l'issue de l'année précédente** (si vous étiez doctorant, fournir une copie de l'inscription de l'année précédente)

6°) Certificat de scolarité pour l'année en cours ou attestation de stage tripartite (université + entreprise + intéressé(e)) avec la durée.)

(Pour les doctorants inscrits depuis plus de 4 ans, veuillez fournir une attestation du directeur de thèse stipulant l'état d'avancement ainsi que la date de soutenance prévue.)

7°) 4 photographies d'identité aux normes françaises sur fond gris clair (les photocopies de photographie ne sont pas admises)

8°) Les 2 cartons¹ (Bleu et rose) **timbrés et libellés à votre nom** et adresse dans l'Hérault.

9°) Une enveloppe timbrée et libellée à votre nom et adresse dans l'Hérault.

Si vous êtes marié(e) merci de joindre un certificat de mariage traduit en français par un traducteur assermenté ainsi que la copie du titre de séjour de votre conjoint.

La taxe de 49€ en timbres fiscaux (77€ pour les stagiaires titulaires d'une convention tripartite) vous sera demandée au retrait de la carte en Préfecture.

¹ Disponibles à l'accueil international du PRES-UMSF